

---

# Erratum

---

Dans l'éditorial d'I. B. Pless « Traumatismes subis par les cyclistes et prévention des traumatismes », paru dans le volume 34, numéro 2-3 (juillet 2014), on retrouve un appel erroné à une référence :

Bon nombre d'articles anti-législation s'appuient sur une étude australienne<sup>7</sup> selon laquelle légiférer entraînerait une diminution du nombre de cyclistes.

La référence 7 renvoie à l'article suivant : Olivier J, Walter SR, Grzebieta RH. Long term bicycle head injury trends for New South Wales, Australia following mandatory helmet legislation. *Accid Anal Prev.* 2013;50:1128-34, alors qu'elle devrait plutôt renvoyer à celui-ci : Robinson DL. Head injuries and bicycle helmet laws. *Accid Anal Prev.* 1996;28:463-75. Par conséquent, c'est le chiffre 8 qui devrait apparaître dans le texte.

Les éditeurs regrettent cette erreur et remercient Colin Clarke de l'avoir signalée.